

# COMMUNE d'OETING

## PROCES-VERBAL

Séance du 30 juin 2020 à 19 h 30  
Convocation 24 juin 2020  
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

### Nombre de conseillers :

En exercice.....21  
Présents .....18  
Pouvoir .....1  
Absents .....2  
Suite à démissions tardives,  
2 conseillers n'ont pas pu  
être convoqués dans les  
délais légaux  
Le nombre de conseillers est  
normalement de 23

Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, SPINDLER Annette, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, KOTIK Romain, LOMBARDI Mario, SCHAEFFER Yves, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH Christelle, DANN Daniel et THILLEMENT Céline

Procuration : M. ZUSCHROTT Franz à DERUDDER Germain

Absents : Mme SCHIFFER Isabelle et M. SCHLUPP Loïc

Mme BACH Christelle est nommée secrétaire de séance

M. SCHLUPP Loïc arrive en séance au point 6

## ORDRE DU JOUR

**POINT N°1** – Approbation du PV de la séance du 2 juin 2020

**POINT N°2** – Compte administratif Commune 2019

**POINT N°3** – Compte de gestion Commune 2019

**POINT N°4** – Affectation du résultat 2019

**POINT N°5** – Budget primitif Commune 2020

**POINT N°6** – Fixation des taux d'imposition 2020

**POINT N°7** – Subventions aux associations locales et organismes extérieurs 2020

**POINT N°8** – Suppression de l'exonération de TF dans les 2 premières années d'une nouvelle construction

**POINT N°9** – Désignation des délégués aux organismes intercommunaux

9.1 Syndicat Intercommunal pour l'Action Culturelle du Bassin Houiller (ACBHL) –  
2 titulaires

9.2 Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle (SCoT) – 1 titulaire et 1 suppléant

9.3 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – 1 titulaire et 1  
suppléant

**POINT N°10** – Adhésion de la commune aux associations et organismes extérieurs

**POINT N°11** – Avenant n° 2 au contrat pour l'exploitation par affermage du service public  
d'assainissement

**POINT N°12** – Divers

- Compte rendu sur l'avancement des chantiers et les travaux en régie

**Annexe – Droits de préemption et informations diverses**

---

Avant de passer à l'ordre du jour,

- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception des démissions de Mmes et MM. Barbara SCHUH, Jean WAGNER, Nadine CLAUSS, Christian GASSERT, Liliane GEHRINGER, Bernard LAPP et Annelise LESCH de la liste « Bien vivre à Oeting » menée par Bernard LAPP (à signaler que ces démissions ont été reçues avant la convocation à ce conseil municipal).
  - Puis démission de M. Daniel MALLICK, par courriel du 27 juin pris en compte en Mairie le 29 juin 2020
  - Puis démission de M. François ROSSELLO par courrier déposé en mairie le 29 juin 2020
  - Puis démission de Mme Janine TRUPIA par courriel du 29 juin pris en compte en Mairie le 30 juin 2020
  - Les prochains sur la liste sont M. Emmanuel GIGLIA et Mme Dominique ADDIS
  - Le Maire informe qu'exceptionnellement le conseil siègera à 21, puisque les démissions de MM. MALLICK, ROSSELLO et Mme TRUPIA ayant été reçues tardivement, ils n'ont pu être remplacés par les suivants sur la liste, le délai de convocation de 3 jours francs étant expiré.
  - Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans son article L.2121-4, les démissions ont été adressées à M. le Préfet sous couvert de Mme le Sous-préfet.

#### **Le Conseil Municipal donne acte au Maire de sa communication**

Le Maire demande

- d'annuler le point 8 concernant la suppression de l'exonération de TF dans les 2 premières années d'une nouvelle construction
- d'annuler le point 10 concernant l'adhésion de la commune aux associations et organismes extérieurs. En effet, dans sa séance du 2 juin 2020, point 4, le Conseil Municipal dans le cadre des délégations au Maire des missions complémentaires, a autorisé le Maire (article 24°) à procéder au renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**Décision du Conseil Municipal : accord**

**POINT N°1** – Approbation du PV de la séance du 2 juin 2020

✓ **Observations : néant**

**Décision :** Le procès-verbal du 2 juin 2020 est adopté

**A l'unanimité**



SECTION D'INVESTISSEMENT				
			<b>2019</b>	
CHAP	LIBELLE	PREVU	REALISE	RAR
001	Solde d'exécution de la section d'inv. Reporté	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
041	Opération patrimoniales	- €	- €	- €
10	Immobilisations corporelles	- €		
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	222 200,00 €	129 792,55 €	- €
20	Immobilisations incorporelles	11 951,34 €	712,05 €	10 494,00 €
204	Subventions d'équipement versées	2 000,00 €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	115 795,89 €	79 231,16 €	25 250,56 €
23	Immobilisations en cours	3 179 011,19 €	746 953,01 €	376 986,53 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 530 958,42 €</b>	<b>956 688,77 €</b>	<b>412 731,09 €</b>
			<b>2019</b>	
CHAP	LIBELLE	PREVU	REALISE	RAR
001	Solde d'exécution de la section d'inv. Reporté	13 529,14 €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	365 000,00 €	- €	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 169,26 €	2 169,26 €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	613 939,78 €	657 299,84 €	- €
13	Subventions d'investissement	231 320,24 €	74 853,51 €	25 311,66 €
16	Emprunts et dette assimilées	2 305 000,00 €	2 305 000,00 €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 530 958,42 €</b>	<b>3 039 322,61 €</b>	<b>25 311,66 €</b>
	<b>SOLDES</b>	<b>- €</b>	<b>2 082 633,84 €</b>	<b>- 387 419,43 €</b>

Le Maire se retire durant le vote.

Le Conseil Municipal présidé par Mme Laurence NEUMAYER, 1<sup>ière</sup> adjointe au Maire ;  
Vu la présentation en commission « finances » réunie le 23 juin 2020 ;  
Après en avoir délibéré ;

**Décide à la majorité**  
(2 voix pour et 15 abstentions)

D'arrêter le compte administratif 2019.

NEUMAYER Laurence : je précise que pour nous, nouvelle liste élue, nous nous abstenons puisque ce sont des comptes qui ont été réalisés par l'ancienne municipalité.

**LA MAQUETTE OFFICIELLE EN 2 EXEMPLAIRES CIRCULE ENTRE LES ELUS POUR SIGNATURE**

### **POINT N°3** – Compte de gestion Commune 2019

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances, qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Vu la présentation en commission « finances » réunie le 23 juin 2020 ;

#### **Décide à l'unanimité**

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **POINT N°4** – Affectation du résultat 2019

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

Au vu du compte administratif 2019, le solde de la section de fonctionnement s'établit à 612 136,02 €

Il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter ce résultat au budget primitif 2020.

Vu la présentation en commission « finances » réunie le 23 juin 2020 ;

#### **Décide à l'unanimité**

D'affecter le résultat de fonctionnement en recettes d'investissement, au chapitre 10, compte 1068.



SECTION D'INVESTISSEMENT				
		2019	2020	
CHAP	LIBELLE	RAR	PREVU	RAR N-1 + PREVU
001	Solde d'exécution de la section d'inv. Reporté	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
041	Opération patrimoniales	- €	- €	- €
10	Immobilisations corporelles		21 282,00 €	21 282,00 €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	218 585,00 €	218 585,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 494,00 €	27 304,00 €	37 798,00 €
204	Subventions d'équipement versées	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	25 250,56 €	591 950,00 €	617 200,56 €
23	Immobilisations en cours	376 986,53 €	2 013 029,43 €	2 390 015,96 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>412 731,09 €</b>	<b>2 874 150,43 €</b>	<b>3 286 881,52 €</b>
		2019	2020	
CHAP	LIBELLE	RAR	PREVU	RAR N-1 + PREVU
001	Solde d'exécution de la section d'inv. Reporté	- €	2 082 633,84 €	2 082 633,84 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	365 000,00 €	365 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	1 800,00 €	1 800,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	812 136,02 €	812 136,02 €
13	Subventions d'investissement	25 311,66 €	- €	25 311,66 €
16	Emprunts et dette assimilées	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 311,66 €</b>	<b>3 261 569,86 €</b>	<b>3 286 881,52 €</b>
		<b>SOLDES - 387 419,43 €</b>	<b>387 419,43 €</b>	<b>- €</b>

Le Conseil Municipal,  
Vu la présentation en commission « finances » réunie le 23 juin 2020 ;  
Après en avoir délibéré ;

**Décide à l'unanimité**

D'approuver le budget primitif 2020 tel que proposé ci-dessus.

**LA MAQUETTE OFFICIELLE EN 2 EXEMPLAIRES CIRCULE ENTRE LES ELUS POUR SIGNATURE**

**POINT N°6** – Fixation des taux d'imposition 2020

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

L'article 1636 B sexies du Code général des impôts (CGI) indique que « les conseils municipaux votent chaque année les taux des taxes foncières (TF). »

Pour la taxe d'habitation (TH), il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019. L'obligation de vote du taux de la TH n'est plus mentionnée par les textes.

<b>RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS</b>			
Taxes	Bases 2020	Taux 2019	Produit 2020
Taxe d'habitation	3 361 000	18,08%	607 669
Taxe foncière (bâti)	3 574 000	17,81%	636 529
Taxe foncière (non bâti)	17 500	55 ,58%	9 727

Le Conseil Municipal,

Vu l'état de notification des bases d'imposition pour 2020 ;

Vu la présentation en commission « finances » réunie le 23 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

**Décide à l'unanimité**

De voter les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) : 17,81 %

Taxe foncière (non bâti) : 55,58 %

**LE MAIRE SIGNE L'ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES  
LOCALES POUR 2020 (ETAT 1259)**



## POINT N°7 – Subventions aux associations locales et organismes extérieurs 2020

M. le Maire donne la parole à Mme Annette SPINDLER, Adjointe en charge des associations.

Association	Localisation	Type	2020	
			Demandes	Votes
Accessibilité Intégration Autonomie (AIA)	OETING	Fonctionnement	2 000,00 €	500,00 €
ACVG-OPEX (Anciens Combattants et Victimes de Guerre)	OETING	Fonctionnement	400,00 €	300,00 €
Amicale porte drapeaux	SCHOENECK	Fonctionnement	oui	50,00 €
ASC OETING (foot)	OETING	Fonctionnement	5 000,00 €	3 000,00 €
Association des Parents d'Elèves (APE)	OETING	Fonctionnement	300,00 €	300,00 €
Association Jouons Ensemble (AJE)	OETING	Fonctionnement	500,00 €	300,00 €
Chorale "Les amis"	OETING	Fonctionnement	600,00 €	500,00 €
Club d'Utilisation d'Oeting (CUO)	OETING	Sur justificatif		1 500,00 €
Club d'Utilisation d'Oeting (CUO)	OETING	Fonctionnement	3 000,00 €	500,00 €
Collège Untersteller	STIRING-WENDEL	Sur justificatif	oui	- €
Corps & Graphies	OETING	Fonctionnement	oui	300,00 €
GAO	OETING	Fonctionnement	4 000,00 €	500,00 €
Gym Club Oeting	OETING	Fonctionnement	300,00 €	300,00 €
La Prévention routière	METZ	Fonctionnement	oui	50,00 €
L'Atelier de français	OETING	Fonctionnement	500,00 €	200,00 €
L'Echo des Coucous	OETING	Fonctionnement	300,00 €	100,00 €
L'Oeting-Sel	OETING	Fonctionnement	500,00 €	200,00 €
MAM "Rêve d'enfant"	OETING	Fonctionnement	500,00 €	- €
Mica du Yoga	OETING	Fonctionnement	250,00 €	100,00 €
Société des Mineurs d'Oeting	OETING	Fonctionnement	100,00 €	100,00 €
Syndicat Arboricole et Horticole d'Oeting	OETING	Fonctionnement	600,00 €	500,00 €
Tennis Club Oeting	OETING	Sur justificatif	1 800,00 €	1 800,00 €
Tennis Club Oeting	OETING	Fonctionnement	1 200,00 €	1 200,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>21 850,00 €</b>	<b>12 300,00 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu les demandes de subventions ;

Vu la présentation en commission « finances » réunie le 23 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

### **Décide à la majorité**

*(18 voix pour et 2 voix contre)*

D'attribuer les subventions précitées.

---

THILLEMENT Céline : il y a quand même des associations qui se sont faites salement sapées comme le GAO pour 500 € !

Le Maire : il n'y a pas eu de manifestations.

THILLEMENT Céline : la situation sera peut-être déloquée en septembre et ils feront quelque chose.

Le Maire : dans ces conditions-là, ils reviendront. Ce n'est pas figé. Mais pour l'instant, il n'y a rien de prévu.

THILLEMENT Céline : donc, vous n'excluez pas une aide ponctuelle.

Le Maire : s'ils viennent, bien sûr que non.

DANN Daniel : et pour la MAM qui avait aussi sollicité des aides ?

Le Maire : nous sommes prêts à l'entendre si elle a une demande spéciale.

NEUMAYER Laurence : nous n'avons pas considéré que la MAM était une association comme les autres. Ce n'est pas une association avec des membres comme d'autres clubs que nous avons sur la commune. Elle rend un service financier.

**POINT N°8** – Suppression de l'exonération de TF dans les 2 premières années d'une nouvelle construction

Annulé

**POINT N°9** – Désignation des délégués aux organismes intercommunaux

**9.1 Syndicat Intercommunal pour l'Action Culturelle du Bassin Houiller (ACBHL) –  
2 titulaires**

M. le Maire propose Mmes Annette SPINDLER et Magali BOURGUIGNON.

M. Daniel DANN propose sa candidature

Le Conseil Municipal,  
**Désigne à la majorité**  
(18 voix pour et 2 voix contre)

En qualité de délégués titulaire Mmes Annette SPINDLER et Magali BOURGUIGNON.

**9.2 Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle (SCoT) – 1 titulaire et 1 suppléant**

M. le Maire propose sa candidature en qualité de titulaire et Mme Virginie PACIELLO en qualité de suppléante.

M. Daniel DANN propose sa candidature

Le Conseil Municipal,  
**Désigne à la majorité**  
(18 voix pour et 2 voix contre)

M. Germain DERUDDER en qualité de titulaire  
Mme Virginie PACIELLO en qualité de suppléante

**9.3 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – 1 titulaire et  
1 suppléant**

M. le Maire propose M. Didier FROEHLINGER en qualité de titulaire et Mme Myriam DIEUDONNE en qualité de suppléante.

Mme Céline THILLEMENT propose sa candidature

Le Conseil Municipal,  
**Désigne à la majorité**

(18 voix pour et 2 voix contre)

M. Didier FROEHLINGER en qualité de titulaire  
Mme Myriam DIEUDONNE en qualité de suppléante

**POINT N°10** – Adhésion de la commune aux associations et organismes extérieurs

Annulé

**POINT N°11** – Avenant n° 2 au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement

Dans sa séance du 23 juin 2015, point 3.3, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le principe de transfert de la compétence « collecte des eaux usées » à la Communauté de Communes de Forbach Porte de France (CAFPP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans sa séance du 25 septembre 2015, le Conseil Communautaire a autorisé son Président à signer l'avenant au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public d'Assainissement que la Commune d'Oeting a confié à Véolia.

Dans sa séance du 22 décembre 2015, point 3.3, le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'avenant n°1 au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public d'Assainissement passé entre la Commune d'Oeting et Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France actant la prise de compétence communautaire.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le législateur a décidé le transfert obligatoire des « eaux pluviales » aux communautés d'agglomération.

Par courrier du 3 février et courriel du 14 mai, la CAFPP nous invite à prendre connaissance de l'avenant n°2 au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public d'Assainissement.

Le Maire résume la teneur de l'avenant n°2 annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur celui-ci.

Le Maire rappelle que, compte-tenu des décisions prises en amont, le Conseil Municipal n'a pas d'autre choix que de se prononcer favorablement.

Le Conseil Municipal,

Vu les décisions du Conseil Municipal respectivement des 23 juin 2015, 25 septembre 2015 et 22 décembre 2015 ;

Vu la Loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le rapport relatif à l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence des eaux pluviales (chaque conseiller en a été destinataire) ;

Vu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

**Décide à l'unanimité**

1° D'approuver l'avenant n°2 au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public d'Assainissement passé entre la Commune d'Oeting et Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux

et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France actant la prise de compétence communautaire ci- annexé ;

2° D'autoriser le Maire à signer le présent avenant.

### **POINT N°12** – Divers

- Compte rendu sur l'avancement des chantiers et les travaux en régie  
M. le Maire invite M. Didier FROEHLINGER, Adjoint chargé des Travaux, à présenter ce point.

#### **M. FROEHLINGER Didier** :

- ☛ Effectifs du service technique
  - Nettoyage des écoles / 4 personnes (Antonella et Silvana en charge du nettoyage de l'école primaire // Marie et Sonia en charge du nettoyage de l'école maternelle, des salles communales et de la mairie)
  - Clémentine en charge de la cantine et nettoyage de la salle du périscolaire
  - Gilles, Mathieu, Paul et René aux espaces verts et travaux divers
- ☛ Notre prise de fonction s'est faite avec un gros dossier à savoir la rentrée scolaire avec la mise en place des différents protocoles (école primaire et école élémentaire) avec le nettoyage et la désinfection des différents postes. Pour la mise en place de ce protocole, je remercie particulièrement Isabelle, Myriam, les 2 Mario, Jean-Claude et Yves
- ☛ Le nettoyage des escaliers de la commune est en cours et sera suivi par la taille des plantations en entrée de village ainsi que le nettoyage du trottoir (rue de Sarreguemines)
- ☛ S'en suivra la taille des plantations sur la rue du Général de Gaulle, à l'emplacement du Mineur et autour du monument aux morts
- ☛ Le nettoyage du cimetière est en cours ainsi que la rue des sources avec l'escalier qui mène à la Mairie
- ☛ Une tournée « poubelles » est mise en place 1 fois par semaine
- ☛ Quelques interventions ont eu lieu comme l'implantation du panneau Stop rue des Sources, le rebouchage d'un trou et la mise d'un plat sur le trottoir rue de Sarreguemines
- ☛ Nous déplorons également quelques incivilités avec des dépôts sauvages qu'il nous incombe d'enlever
- ☛ L'ancienne municipalité a fait l'acquisition de terminaux PTI que nous remettons en fonction pour pouvoir envoyer les ouvriers seuls sur les chantiers (Mathieu au cimetière, Paul sur le tracteur et Gilles dans les autres espaces verts et René par la suite puisque indisponible pour l'instant)
- ☛ Les différents chantiers en cours :
  - Impasse des Néfliers (remise à niveau de l'affaissement de chaussée). Il reste la finition à faire
  - Le Lotissement « le Panoramique »
  - Le Lotissement les Hauts du Kelsberg et celui du « Petit Bois »
  - La création de 7 lots à bâtir rue de Gaubiving
- ☛ Nous avons également en projet la réalisation d'une aire de jeux au croisement de la rue des 4 Vents et des Fours à Chaux ainsi que l'installation d'une clim à la Mairie

---

**SCHAEFFER Yves** : c'est comme pour l'état du cimetière, faudrait faire un tour là-bas ! Ca a de nouveau bien poussé !

**FROEHLINGER Didier** : comme je l'ai déjà dit, Mathieu est en place. Nous avons prévu dans notre programme d'employer des saisonniers mais les agents d'entretien Maria et Sonia se sont proposées de donner un « coup de main » la semaine prochaine en heures complémentaires.

**DANN Daniel** : lors des forts orages, il y a eu des inondations au tennis. La cause a-t-elle été identifiée ?

FROEHLINGER Didier : oui, ce sont des **trucs** qui sont bouchés. Ils ont prévu de changer la pompe de relevage. Il y a eu des pluies exceptionnelles et plusieurs inondations un peu partout dans le village. L'Entreprise Malézieux passe en ce moment pour curer les avaloirs.

Le Maire : je veux dissiper les doutes sur les polémiques qui se racontent sur la Maison du Pain puisque son propriétaire raconte partout que nous lui avons demandé de fermer. La Maison du Pain a eu une première autorisation de s'implanter puis une autorisation d'urbanisme refusée par le Service Instructeur. Nous avons demandé au propriétaire qu'il se mette à jour avec la réglementation, documents qu'il n'a pas été en mesure de nous procurer. Nous lui avons laissé jusqu'au 31 juillet pour se mettre à jour. A ce jour, nous n'avons toujours rien. En plus, pendant les 2 mois et demi de confinement, ce monsieur avait fermé boutique. Ce n'est pas nous qui l'avons fermée, c'est lui seul. Ce monsieur est venu à nous car il veut la vendre. Là où elle est posée, c'est illégal. Nous ne lui avons pas interdit de fermer juste de se mettre à jour avec la législation.

SCHAEFFER Yves : le parking est bien communal ?

Le Maire : oui. Il est illégalement sur ce parking. Il ne respecte aucune consigne. L'ancienne municipalité lui avait donné une autorisation provisoire de stationnement mais il ne s'est jamais mis à jour pour régulariser et pouvoir continuer son activité.

Le Maire donne la Parole à Mme NEUMAYER Laurence : les effectifs prévisionnels des écoles donnés par les directeurs lors du conseil d'école du lundi 29 juin pour la rentrée 2020/2021 sont les suivants :

- Ecole maternelle : 70 enfants
  - o PS : 27
  - o MS : 16
  - o GS : 27
- Ecole élémentaire : 134 enfants
  - o CP : 22
  - o CE1 : 26
  - o CE2 : 38
  - o CM1 : 24
  - o CM2 : 24

Le Maire : nous vous informons que la décision a été prise d'arrêter complètement les opérations concernant la salle intergénérationnelle.

THILLEMENT Céline : vous comptez rembourser l'emprunt ? Ou vous le gardez.

Le Maire : nous aurions voulu le rembourser mais nous n'en avons pas les moyens.

NEUMAYER Laurence : l'argent a été partiellement utilisé pour d'autres travaux. La commune est très endettée. L'emprunt était de 2 305 000 €. Il faudrait s'acquitter d'une pénalité de plus de 170 000 € et que nous soldions aussi les factures en cours. Nous sommes obligés de garder cet argent.

KOTIK Romain : c'est un cadeau que l'on a fait aux Oetingeois !

Le Maire : nous avons eu récemment la visite d'une conseillère aux décideurs locaux qui nous a déconseillés de rembourser ce prêt. Nous n'en avons plus les moyens !

THILLEMENT Céline : mais on n'a pas utilisé l'emprunt !

Le Maire : mais si, une partie des routes que vous avez faites lors de votre mandature a été payée avec cet emprunt.

THILLEMENT Céline : mais au sujet de la salle, on ne va pas devoir déboursier des sous du coup même si on la fait pas ?

Le Maire : pour l'instant, nous sommes en train de négocier. Nous ne pouvons pas vous répondre pour l'instant. MATEC nous chiffre l'opération.

KOTIK Romain (répondant à THILLEMENT Céline): nous avons été élus avec un programme. Dans celui-ci figurait ce point-là, l'arrêt de la salle. Vous saviez également que ce dossier était loin de faire l'unanimité auprès des Oetingeois. Je regrette qu'un projet aussi important ait été lancé aussi tardivement dans votre mandature. C'est à la nouvelle municipalité de gérer ça et de faire payer les Oetingeois. Je tenais quand même à le dire.

Le Maire fait passer un courrier de Mme Liliane GEHRINGER adressé à tous les conseillers.

### **La séance est levée à 20 h 30**

**M. DERUDDER Germain** :

**Mme NEUMAYER Laurence** :

**M. FROEHLINGER Didier** :

**Mme SPINDLER Annette** :

**Mme BOURGUIGNON Magali** :

**M. SOTGIU Mario** :

**Mme MULLER Christiane** :

**M. KOTIK Romain** :

**M. LOMBARDI Mario** :

**M. ZUSCHROTT Franz** : **Procuration**

**Mme SCHIFFER Isabelle** : **Absente**

**M. SCHAEFFER Yves** :

**Mme PACIELLO Virginie** :

**M. WEBER Jean-Marc** :

**M. KOMAC Geoffroy** :

**Mme BOSLE Emilie** :

**Mme DIEUDONNE Myriam** :

**Mme BACH Christelle** :

**M. SCHLUPP Loïc** :

**M. DANN Daniel** :

**M. ROSSELLO François** : **Démissionnaire**

**M. MALLICK Daniel** : **Démissionnaire**

**Mme THILLEMENT Céline** :